

# Conseil Municipal du 13 mars 2013

L'an *deux Mil Treize* le Treize du mois de Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Mars, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **16**

Nombre de Conseillers Présents : **11**

Nombre de Votants : **14**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 mars 2013 (affichée le 7 mars 2013)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **18 mars 2013**

Étaient présents : Mrs ROUX, BOSSÉ, FEUVRAIS, BOURDEL, TOUEILLE, Mmes AUBRY, CHAUVIN, OUSSET, RENIER, Mrs POIGNANT, MONNIER,

Absents excusés : Monsieur Frémont a donné procuration à M Bossé, Monsieur Vannier a donné procuration à M Bourdel, Monsieur Turlan a donné procuration à M Poignant

Absents non excusés : Madame Florence DUPUIS, Monsieur Dominique NEVOUX

Secrétaire de séance : Madame Josiane CHAUVIN

---

## Ordre du jour

### DELIBERATIONS

- ♦ Cession parcelle Chemin Bleu II
- ♦ Subvention ALSH Noyant la Gravoyère
- ♦ Action en justice : Pouvoir donner à M le Maire

### Rapport de la Commission Bâtiments

#### Divers

- ♦ Commission finances 2013 : membres supplémentaires
- ♦ Fresque Bibliothèque
- ♦ Classe informatique mobile
- ♦ Rythmes scolaires
- ♦ Urbanisation agglomération Bel Air
- ♦ Initiation scolaire 2013
- ♦ Demande Association les Amis de la pétanque
- ♦ Présentation des plans du futur siège de la communauté de communes

<b>DÉLIBÉRATIONS</b>
----------------------

#### CESSION UNE PARCELLE LOTISSEMENT CHEMIN BLEU II

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la promesse d'acquisition du lot n° 3 (parcelle AN 461) d'une superficie de 741 m<sup>2</sup> du lotissement « Le CHEMIM BLEU II » déposée par M Laurent GUILLET et Mme Adeline BOUESNARD.

**CONSIDÉRANT** que le Service des Domaines consulté le 17 novembre 2010 a donné un avis favorable le 26 novembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la cession au profit de M Laurent GUILLET et Mme Adeline BOUESNARD du lot n° 7 (parcelle AN 465) dudit lotissement «Le CHEMIM BLEU II» d'une superficie de 741 m<sup>2</sup>

**FIXE** le prix de vente du m<sup>2</sup> de ce terrain à Trente et un euro et cinquante centimes Hors Taxes (**31.50 € HT**)

Dit que le calcul de la TVA à la marge s'établit ainsi :

Acquéreur	surface M <sup>2</sup>	31,50 € m <sup>2</sup> prix vente 31,50 €	1.30 € /m <sup>2</sup> prix achat 1.30 €	Différence	TVA 19,6 %	Prix TTC
M Guillet /Mme Bouesnard	741	23 341.50	963.30	22 378.20	4 386.13	27 727.63

**DONNE tout pouvoir** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes liés à cette opération.

~~~~~

Subvention ALSH Noyant la Gravoyère

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE D'ALLOUER** à l'association désignée ci-après une subvention

| Associations ou Organismes                            | Subventions 2013<br><br>votées<br>par le CM<br>13/03/2013 |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Foyer Laïque Education permanente Noyant la Gravoyère | 230.00 €                                                  |

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

Défense des intérêts de la Commune de Combrée dans l'instance Commune de Combrée contre la Mutuelle de Poitiers devant le Tribunal de Grande Instance d'Angers

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

**Considérant** l'affaire qui oppose la Commune de Combrée à la Mutuelle de Poitiers assureur dommage d'ouvrage dans le dossier pour la réparation des désordres constatés au Groupe Scolaire de l'Ombrée,

**Considérant** que la commune de Combrée souhaite obtenir par voie de contentieux la condamnation de la Compagnie d'assurance à prendre en charge le coût de la réparation

**Considérant** qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à ester en justice dans l'affaire ci-dessus introduite devant le Tribunal de Grande Instance d'Angers.

**Désigne** Maître Brossard, Avocat, 9 rue Louis Gain 49000 Angers, pour représenter la commune dans cette instance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### COMMISSION BATIMENT DU 11 MARS 2013

Rapporteur de séance : Joël Poignant

#### 1) Aménagement bureau de poste de Bel-Air

Objectif : séparation du bureau de poste et de la partie habitation.

Travaux à effectuer :

Condamnation de la porte,
installation d'un tableau électrique,
refaire l'électricité,
chauffage électrique,
pose d'une VMC,
un évier avec meuble et plaque chauffante,
deux fenêtres à changer,
carrelage à faire, placo plus isolation, peinture etc.
Estimation des matériaux aux environs de 2 700 € -2 800 euros
Ces travaux seront effectués par le service technique pour un total d'heures estimés à environ 80 heures

La commission propose aussi la démolition de la cheminée en boisseaux d'une hauteur de 3 mètres située sur le rampant sud avec raccord de charpente et couverture.

Devis établi par l'entreprise LEROUEIL pour un montant de 1 413.46 euros.

Et dans le même temps il a été demandé la même chose pour la cheminée salle de la prairie qui fuit

ce qui provoque des dégâts au plafond de la salle.  
Devis également de l'entreprise LEROUÉIL pour un montant de 794.79 euros.

2)

### **Logement de fonction lié au bureau de poste à Bel-Air**

M Le Maire a reçu les responsables de l'ADMR pour une visite du bâtiment.

L'ADMR occupe actuellement un local rue Bordeaux Montrieux, qui devient trop exigü pour les activités de ce service.

Une proposition de cession de ce local sur la base de l'€uro symbolique a été faite assortie de conditions ci-après :

- 1- ce local soit réservé à une activité sociale au profit du territoire
- 2 - si l'ADMR devait se séparer de ce local, celui-ci reviendrait propriété de la commune et les travaux d'aménagement effectués par l'ADMR ne seraient pas indemnisés.

### **3) Ancien local technique rue Jeanne d'ARC**

La commission propose la vente de ce bâtiment avec un prix plancher de 15 000 € correspondant à l'estimation des domaines.

### **4) Demande de travaux au local loué à Mme Portejoie : Coccimarket**

Demande d'inversion de chauffage.
Réparation de la toiture (fuite au dessus de la boucherie). Ces fuites viennent probablement des gouttières qui se bouchent et occasionnent des dégâts à l'intérieur du magasin, voir avec le service technique ce qui peut être fait pour remédier à ce problème de fuite, (les descentes de gouttières sont à l'intérieur du magasin.)
Changement des plaques abimées au plafond.
Refaire la peinture à l'intérieur du magasin. (côté le plus ancien du magasin)
Demande d'un râtelier à vélo.

***Le Conseil Municipal approuve ces propositions***

## **DIVERS**

### ♦ Réflexion pour les investissements 2013

La prochaine commission des finances devra faire des propositions importantes pour les investissements 2013-2014 (extension/rénovation MCL ; Lotissement Fossaie II).

Elle devra déterminer les financements dans la problématique d'une fin de mandat.

Dans cet objectif M le Maire propose à d'autres membres du conseil municipal de s'associer au travail de la commission.

Messieurs Poignant et Monnier souhaitent s'associer aux études et réflexions de la commission finances.

♦ M Thomas Frey a présenté à l'assemblée le 20 février le projet de fresque pour la bibliothèque dont le coût est évalué à 1 400 €. L'ensemble des conseillers ont apprécié ce projet mais il n'a pas été mis en délibéré.

M Gérard Bourdel propose que ce projet soit soumis avec l'ensemble des dépenses à inscrire en investissement au budget 2013 à la commission des finances.

♦ Classe mobile informatique

Depuis la rentrée 2013 le poste occupé par M Spagnol à l'école publique n'a pas été remplacé. Il assurait une activité informatique auprès des enfants dans la salle informatique.

Il est envisagé d'équiper l'école d'une classe mobile informatique en 2 phases (le primaire en 2013 et la maternelle en 2014). Les devis sont en cours.

Le service technique assurera l'ensemble du câblage.

Le financement de ce projet (environ 8 000 €) va exclure tout ou partie du financement affecté à l'entretien des locaux.

♦ Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil d'école le 11 mars a décidé de constituer un groupe de travail afin de déterminer collectivement l'organisation la plus adaptée à la commune. M le Maire sera accompagné de Jean Marie Bossé à ce groupe de travail.

La nouvelle organisation à définir devra s'articuler autour du bien-être de l'enfant, de la vie des familles, de l'organisation des employeurs et de leurs salariés, des plannings des transporteurs scolaires, des associations et des contraintes de la collectivité.

Le Conseil Général a été saisi par courrier d'une demande de report pour la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer : 14 votants

Pour appliquer la réforme en septembre 2013 : zéro voix

Abstentions : 4 voix

Pour appliquer la réforme en septembre 2014 : 10 voix

♦ Urbanisation agglomération de Bel Air

Deux sites sont envisagés : anciens établissements Véolia et les terrains appartenant à M Joly et Mme Legolvan rue Gustave Larivière.

Le CAUE a remis son étude sur le centre bourg de Bel Air.

Dans le cadre du plan d'action foncière contractualisé entre la communauté de Communes et le Département de Maine et Loire, une rencontre avec La Sodemel (Sté d'économie Mixte financée par le Département et des institutions privées), M Colobert Responsable Habitat/Urbanisme au Conseil Général ouvre des perspectives de réalisation des 2 projets. Le financement n'impacte pas la commune qui reste décideur des choix stratégiques et des prestataires à toutes les étapes pour la concrétisation des projets.

M le Maire propose une présentation en Conseil Municipal du mois de mai prochain.

<b>Sodemel</b> : SEM présidée par Christophe Béchu, composée de 48 personnes
Au service des collectivités locales avec vocation celle du développement du territoire. Cette structure rassemble des architectes, urbanistes, paysagistes, entreprises, etc)
Quatre domaines de compétences : éco-quartiers, les équipements publics, le développement économique et l'environnement

♦ Initiation scolaire 2013 (cpte tenu de la désaffectation des écoles du canton) seules nos 3 écoles participeraient : annulation de la saison 2013

La commune prendra en charge les frais de transport si les élèves de nos écoles participent à l'initiation scolaire dans une piscine extérieure.

♦ L'Association les Amis de la Pétanque a présenté un projet d'agrandissement du jeu de boule. La commission Finances statuera

♦ Présentation est faite des plans du futur siège de la Cté de Communes

♦ La sonnerie du carillon de l'Église Saint Pierre a été remise en fonctionnement : heures de sonnerie de 7 heures à 21 heures

Une visite du beffroi rénové est proposée aux élus

Commission suivi MBE	<i>Messieurs Jean Louis Roux, Gérard Bourdel, Alain Feuvrais, Joël Poignant et Madame Pascale Aubry</i> <i>le 1<sup>ère</sup> réunion est fixée au 29 mars à 18 heures</i>
Commission Finances	27 mars
Conseil Municipal	10 avril
Commission Maisons Fleuries	3 Avril
Cérémonie remise cartes électorales aux jeunes électeurs le Samedi 20 avril à 11 heures	
Commission jeunes	6 avril
Conseil Municipal	15 mai
Conseil Municipal	19 juin
Conseil Municipal	11 septembre

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents